

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nantes**

2ème Chambre

Rôle de la séance publique du 13/01/2026 à 09h15

Présidente : Madame BUFFET

Assesseures : Madame MONTES-DEROUET et Madame ROSEMBERG

Greffier : Madame LE REOUR

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2401097

RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	LA SOCIÉTÉ ANONYME (SA) CONTEXTUS	CGCB & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE SAINT CONTEST	SELARL JURIADIS
	SCI DES PAS ROBIN	LMT AVOCATS

Requête de la société Contextus contre l'ordonnance n° 2101084 du 9 février 2024 par laquelle la présidente de la 3ème chambre du tribunal administratif de Caen a rejeté, pour irrecevabilité manifeste, sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 17 mars 2021 par lequel le maire de la commune de Saint-Cibtest a décidé de ne pas s'opposer aux travaux déclarés par la société civile immobilière (SCI) Des Pas Robin tendant à la modification des façades d'un commerce de détail, à la construction d'une extension "chambre froide" et à l'aménagement de stationnement de vélos.

02) N° 2401243

RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	SARL BIENVENU ARCHITECTES ASSOCIES	AEDES JURIS
Défendeur	COMMUNE DE TROUVILLE SUR MER	CABINET PHELIP

Requête de la SARL Bienvenu Architectes associés contre le jugement n° 2200818 du 23 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à condamner la commune de Trouville-sur-Mer à lui verser la somme de 181 521,10 euros, assortie des intérêts au taux légal, en réparation des préjudices subis du fait de l'illégalité d'un permis de construire délivré par le maire de la commune à la société Partelios Résidence.

03) N° 2401486

RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	M. L Didier	DESERT PAULINE
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN	SJM AVOCATS

Requête de M. Didier L contre l'ordonnance n° 2400690 du 22 mars 2024 par laquelle le président de la 2ème chambre du tribunal administratif de Caen a rejeté, comme manifestement irrecevable, sa demande tendant à l'annulation de la décision par laquelle la communauté d'agglomération du Cotentin a implicitement rejeté sa demande présentée le 17 octobre 2023 tendant à l'abrogation du plan local d'urbanisme de Denneville, en tant que celui-ci classe en zone agricole les parcelles cadastrées 104, 107, 108, 11, 115, 116, 120, 122, 126, 129, 135, 137, 139, 141, 144, 68, 7, 70, 8, 81, 85, 87, 88, 90, 91 et 96 section 160 AH.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

04) N° 2403637

RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur Mme T Michelle NGOUNOU

Recours du ministre de l'intérieur contre le jugement n°2110463 du 27 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, à la demande de Mme Michelle Laure T , annulé la décision du 12 juillet 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a maintenu l'ajournement à deux ans de sa demande de naturalisation.

05) N° 2500372

RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. K Martial SCP
D'ASSOMPTION-HUREAUX

Recours du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2204639 du 6 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 25 février 2022 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours hiérarchique formé contre la décision du 19 août 2021 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande de naturalisation.

06) N° 2500588

RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur M. F Moussa Me BOURGEOIS
Mme D Kadi Me BOURGEOIS

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Moussa F et Mme Kadi D contre le jugement n° 2311284 du 27 août 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 29 octobre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 2 août 2022 de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte d'Ivoire) refusant à l'enfant mineur Salif F la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France en qualité de membre de famille de réfugiée.

07) N° 2500798

RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. R Henri Me LIETAVOVA
Mme G Gratia Me LIETAVOVA
Mme B Sibo Angelle De Merci Me LIETAVOVA

Recours du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2316148 du 17 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a sur la demande de M. Henri R et Mme Gratia G annulé la décision en date du 14 décembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre les décisions de l'autorité consulaire française au Rwanda refusant des visas d'entrée et de long séjour à Mme Gratia G , et aux enfants au titre de la réunification familiale.

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nantes**

2ème Chambre

Rôle de la séance publique du 13/01/2026 à 10h30

Présidente : Madame BUFFET

Assesseuses : Madame MONTES-DEROUET et Madame ROSEMBERG

Greffier : Madame LE REOUR

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2400075 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	M. D Thierry	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
	SCI DRAGON VERT	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
	ASSOCIATION LA DEMEURE HISTORIQUE	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
Défendeur	COMMUNE DE BERNIERES SUR MER SARL LOTIXIAL	SELARL JURIADIS CABINET LEXCAP RENNES

Requête de M. thierry D et autres contre le jugement n° 2101346 du 7 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 19 avril 2021 par lequel le maire de Bernières-sur-Mer a délivré un permis d'aménager à la SARL Lotixial pour la création d'un parc résidentiel de loisir et l'arrêté rectificatif du 10 octobre 2022.

02) N° 2402176 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	Mme B Freshta	SCP COUDERC-ZOUINE
	M. A Fawad	SCP COUDERC-ZOUINE
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Freshta B et M. Fawad A contre le jugement n° 2313209 du 13 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 5 juillet 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire française à Téhéran (Iran) du 13 avril 2023 refusant à Mme B la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France au titre de la réunification familiale.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2402451

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	Mme	G	ÉPOUSE	S	Karine	Me BLAZY
		M.	S	Mohamed		Me BLAZY

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Karine G et M. Mohamed S contre le jugement n° 2300295 du 20 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 26 octobre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 29 juin 2022 de l'autorité consulaire française à Rabat (Maroc) rejetant la demande de visa de long séjour de M. S en qualité de conjoint d'une ressortissante française.

04) N° 2402467

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	Mme	K	Aike Nathalie	L2M INTER-BARREAUX
Défendeur			MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Aike Nathalie Nadege K contre le jugement 2308952 ; 2308957 du 7 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre les décisions de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 23 janvier 2023 rejetant la demande de visa d'entrée et de long séjour présentée pour Mme K et l'enfant K Richelin David N'Da au titre de la réunification familiale.

05) N° 2402432

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur		MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Défendeur	M.	S	Moussa SELARL MARY & INQUIMBERT

Recours du Ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2109189 du 20 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de M. Moussa S annulé la décision du 6 février 2021 par laquelle le préfet de la Seine-Maritime a déclaré irrecevable sa demande d'acquisition de la nationalité française.

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nantes**

2ème Chambre

Rôle de la séance publique du 13/01/2026 à 11h30

Présidente : Madame BUFFET

Assesseurs : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS

Greffier : Madame LE REOUR

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2302597

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	M.	I	Laurent	SARL ANTIGONE
Défendeur	M. et Mme	S	Patrick	CABINET RACINE (NANTES)
Autres parties	COMMUNE DE GUERANDE			CABINET LEXCAP RENNES

Requête de M. Laurent I contre le jugement n°s 2013076-2013077-2109980 du 23 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, sur la demande de M. et Mme Patrick et Telma S, annulé la décision implicite par laquelle le Maire de la commune de Guérande a refusé de retirer les arrêtés du 26 mars 2019 et du 27 avril 2021, d'annuler la décision de non-opposition à déclaration préalable du 27 avril 2021, d'enjoindre au Maire de la commune de retirer les arrêtés des 26 mars 2019 et du 8 avril 2021 dans un délai de deux mois suivant la notification du jugement et de condamner la commune de Guérande à verser à Monsieur et Madame S une somme de 1.500,00 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative

02) N° 2403197

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	Mme	S	Sita	CABINET POLLONO
	Mme	D	Mariam	CABINET POLLONO
	Mme	D	Kady	CABINET POLLONO

Défendeur MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Mariam D, Mme Kady D et Mme Sita S contre le jugement n° 2317011 du 8 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 13 octobre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre les décisions de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte-d'Ivoire) refusant de délivrer à Mme Mariam D à Mme Kady D ainsi qu'à Oumar D des visas de long séjour au titre de la réunification familiale a, à son tour, refusé de délivrer les visas sollicités.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2403445

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur Mme C Fatoumata

CREPIN NDINGA

Recours du Ministre de l'Intérieur contre le jugement n°2314736 du 22 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de Mme Fatoumata C , annulé la décision la décision implicite née le 20 août 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 24 mai 2023 de l'autorité consulaire française à Bamako (Mali) lui refusant la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France au titre du regroupement familial.

04) N° 2403622

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur M. S Ibrahima

SCP BATAILLE-TAMPE

Mme K Kardiatou

SCP BATAILLE-TAMPE

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Ibrahima S et Mme Kardiatou K contre le jugement n° 2314649 du 22 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 30 juillet 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visas d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions du 24 avril 2023 de l'autorité consulaire française à Dakar (Sénégal) refusant à Mme K et aux enfants Al housseynou et Al Hassane la délivrance de visas d'entrée et de long séjour en France au titre du regroupement familial.

05) N° 2403630

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur M. M Safiullah

Me CAVELIER

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Safiullah M et Mme Roya K épouse M contre le jugement n° 2314021 du 4 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leurs demandes tendant à l'annulation de la décision née le 22 juillet 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté les recours formés contre les décisions du 4 avril 2023 de l'autorité consulaire française à Téhéran (Iran) refusant de délivrer à Mme M , à Firishta K et à Beheshta K , des visas de long séjour en qualité de membres de la famille d'un réfugié.